

Masters du Cheval Ibérique

Règlement 2026

France



Version 3-2026 – 15/05/2026

Cette version du règlement remplace et annule toute version antérieure. A tout instant, la version de référence est la version qui est publiée sur le site Internet du MCI : www.mastersiberique.com. Nouveaux site

Table des matières :

1 - PREAMBULE.....	Page 2
2 - DEFINITIONS	Page 2
3 - DEROULEMENT DU MCI FRANCE.....	Page 2
4 - CALENDRIER PREVISIONNEL FRANCE.....	Page 3
Finale France 2026.....	page 3
Finale Européenne 2026.....	Page 3
5 - REPRISES 2026.....	Page 3
6 - DROITS DE PARTICIPATION.....	Page 3
6-1 Cavaliers	page 3
6-2 Chevaux	Page 3
6-3 Protection sanitaire : vaccinations	Page 4
7 - TARIFS DES ENGAGEMENTS AUX EPREUVES DU MASTERS 2021.....	Page 5
8 - JUGES.....	Page 5
9 - INSCRIPTION	Page 5
10 - TENUE ET HARNACHEMENT.....	Page 6
11 - FORFAIT / ORDRE DE PASSAGE / NON PARTANT.....	Page 8
12 - ATTRIBUTION DES POINTS.....	Page 8
12-1 Points Note	Page 8
12-2 Points Manche	Page 9
12-3 Cumul des points pendant les sélections (Classement provisoire)	Page 9
13 - MASTERS EUROPEENS	Page 9
13-1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS	Page 9
13-1 Participation aux MASTERS EUROPEENS	Page 9
14 – FINALE MCI FRANCE	Page 9
14-1 Organisation de la Finale MCI France	Page 10
14-2 Sélection pour la FINALE MCI France	Page 10
14-3 Conditions de participation pour la FINALE MCI France	Page 10
14-4 Les classements de FINALE-France	Page 11
14-5 Règles de la FINALE-France	Page 11
15 - RECLAMATIONS.....	Page 11
16 – DIVERS	Page 12
17 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE.....	Page 12
18 – REGLEMENT PADDOCK	Page 12
19 – CODE DE CONDUITE FEI.....	Page 13
20 – ARTICLE 401 FEI	Page 13

1 - PREAMBULE

L'association MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE a pour but d'organiser ou de parrainer chaque année des concours de dressage réservés aux chevaux ibériques, en vue d'une sélection pour le MASTERS Européen et/ou la Finale France qu'elle organisera une fois par an. Toute personne souhaitant participer au MASTERS est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et les règlements MCI-EU et MCI-FR.

Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) comprend plusieurs reprises de niveaux différents : 10 reprises de dressage classique par ordre de difficulté croissante : la reprise *PRIMERA* la reprise *NOVILLA*, la reprise *MALAGA*, la reprise *GOLEGA*, la reprise *SEVILLA*, la reprise *EVORA*, la reprise *LISBOA*, la reprise *MADRID*, la reprise *MAGISTRALE*, la reprise *REYALE* et 6 reprises libres en musique : la *RLM CARMENCITA*, la *RLM FLAMENCA*, la *RLM LUSITANIA*, la *RLM FANDANGO*, la *RLM BAILARINA* et la *RLM IBERICA*.

2 - DEFINITIONS

MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) : ensemble des manches et du Masters sur une année.

Concurrent : définit un couple Cavalier-Cheval. Un concurrent est défini pour la saison de qualification. Un cavalier peut monter au cours de la saison de qualification autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

La saison de qualification : débute le 1er janvier 2026 jusqu'à 20 septembre 2026 .

Manche = Ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

Circuit = Ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement, en vue de la sélection pour le Masters. Un circuit peut être National ou régional (Un pays pouvant avoir pour chaque région géographique un circuit)

Masters = Manche finale avec les finalistes des différents circuits participant aux sélections en Europe.

Finale-FR = Finale Française, réservée aux concurrents du circuit France.

Le Masters Européen = MCI-EU, regroupe l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale), chaque pays peut avoir soit un circuit National ou plusieurs circuits régionaux.

Chaque association MCI est libre pour organiser les sélections dans son pays : nombre de circuits, nombre de manches, méthode d'attribution des points pour le classement de sélection, finale nationale...

3 - DEROULEMENT DU MCI FRANCE

Depuis 2014 la France a fusionné tous ses anciens circuits régionaux en un seul circuit national avec pour conséquence un seul et unique classement de sélection pour le Masters.

La sélection pour le Masters (finale) se fait par l'attribution de points aux concurrents en fonction de la note obtenue et de leur participation, lors des concours de dressage organisés ou parrainés par le MCI durant la saison de qualification sur le territoire français.

Chacune des reprises suivantes : *PRIMERA*, *NOVILLA*, *GOLEGA*, *SEVILLA*, *LISBOA*, *MADRID*, *MAGISTRALE*, *REYALE*, *CARMENCITA*, *FLAMENCA*, *FANDANGO*, *LUSITANIA*, *BAILARINA* et *IBERICA* fera l'objet d'une finale au Masters Européen et à la Finale FR, de ce fait l'acquisition des points par un concurrent est spécifique à chaque reprise.

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas qualificatives pour une finale européenne, mais seront qualificatives pour la Finale FR.

Le M.C.I. se réserve le droit d'annuler à tout moment sans préavis une manche notamment pour des raisons de sécurité. Les manches de sélection annulées pourront, selon le calendrier, être ou non reprogrammées. Les manches avec moins de 20 chevaux ne pourront pas être maintenues pour les concours non couplé FFE et ces concours doivent être clôturés au minimum 15 jours avant leur début. Le nombre minimum de chevaux est porté à cinq pour maintenir une manche couplée FFE

Le Masters Européen et la Finale-FR se déroulent normalement chaque année. Le M.C.I. fera tout son possible pour les organiser. Le MCI ne serait en aucun cas être tenu pour responsable d'une annulation du Masters Europe ou de la Finale-FR indépendante de sa volonté.

4 - CALENDRIER PREVISIONNEL FRANCE

Voir sur le site Internet du MCI le calendrier : www.mastersiberique.com

Pour des raisons pratiques d'organisation, le MCI France reste découpé en grandes régions gérées par des directeurs régionaux responsables de l'organisation des manches dans leur zone géographique.

Finale France 2026 : Date à déterminer (?) lieu : à déterminer (?)

Finale Européenne 2026 : En Belgique du 4 au 11 Octobre 2026 au SENTOWER PARK

5 - REPRISES 2026

Ce sont des reprises 2026 de la - F.F.E. - F.E.I. ou SHF

- Reprise PRIMERA = Cycle Libre 2ème Année préliminaire = texte SHF => Nouveau texte en 2026
- Reprise NOVILLA = Cycle Libre 2ème Année finale = texte SHF => Nouveau texte en 2026
- Reprise MALAGA= Reprise AMATEUR 3 A (D3) de la F.F.E.
- Reprise GOLEGA = Reprise AMATEUR 3 GRAND PRIX (D1) de la F.F.E.
- RLM CARMENCITA = Reprise libre en musique MCI (sur une base AMATEUR 3)
- Reprise SEVILLA = Reprise AMATEUR 2 PRELIMINAIRE (C2) de la F.F.E.
- RLM FLAMENCA = Reprise libre en musique MCI (sur une base AMATEUR 2)
- Reprise EVORA = Reprise AMATEUR 1 IMPOSE B (B4) de la F.F.E.
- Reprise LISBOA = Reprise individuelle JUNIOR de la F.E.I. (B1 de la F.F.E)
- RLM FANDANGO = reprise libre en musique MCI (niveau AMATEUR 1)
- Reprise MADRID = Prix ST GEORGES de la F.E.I. (A7) de la F.F.E => Eperons et bride facultatif
- RLM LUSITANIA = reprise libre en musique MCI (niveau St Georges F.E.I.) => Eperons et bride facultatif
- Reprise MAGISTRALE = Inter A de la F.E.I. = PRO1 A de la F.F.E (A4A) => Eperons et bride facultatif
- RLM BAILARINA = reprise libre en musique MCI (niveau Inter A/B F.E.I.) => Eperons et bride facultatif
- Reprise REYALE = GRAND PRIX de la F.E.I.=A2 de la F.F.E (A2) => Eperons et bride facultatif
- RLM IBERICA = reprise libre en musique MCI (niveau GRAND PRIX F.E.I.) => Eperons et bride facultatif

Voir les textes et spécificités de chaque reprise sur le site Internet du MCI : www.mastersiberique.com.

Pendant les manches de sélection et à la demande du cavalier les reprises peuvent être dictées (sans additif ni répétition sous peine d'élimination).

6 - DROITS DE PARTICIPATION.

6-1 Cavaliers.

Pour les cavaliers français : être titulaire d'une licence pratiquante 2026 (ou compétition) de la F.F.E. Un cavalier peut monter au cours du concours autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

Le circuit MCI France est ouvert à la participation des concurrents étrangers. Quelle que soit leur nationalité, ceux-ci seront assimilés aux concurrents français pour leur qualification, en cas de qualification pour la finale européenne, ils concourront en individuel et par équipe pour leur pays d'origine.

6-2 Chevaux.

Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) est ouvert à tous **les chevaux pleins papiers** de Pure Race Espagnole ou de Pur-Sang Lusitanien possédant un carnet de vaccination à jour, des contrôles seront effectués par des vétérinaires sur les lieux des concours.

Age minimum = 4 ans (Ils doivent entrer dans leur 4^{ème} année à dater du 1^{er} janvier)



Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'identification de tous les équidés résidant sur le territoire français est obligatoire (décret n°2001-913 du 5 octobre 2001). Le N°SIRE (délivré par le service des haras) est donc de ce fait obligatoire pour toute inscription. (Rappel Tous les autres équidés doivent être pucés depuis le 31 décembre 2007)

6-3 Protection sanitaire : vaccinations

Sont obligatoires toutes vaccinations réglementaires prescrites par arrêté ministériel ou préfectoral. La vaccination contre la grippe équine et la rhino pneumonie sont obligatoires depuis le 01/01/2026 pour participer à toute compétition des division Amateur, Pro et SHF. Les concurrents MCI participants aux reprises MCI doit se soumettre à cette règle : **vaccination grippe équine et la rhino pneumonie obligatoire pour pouvoir concourir sur nos épreuves en France.**

Absence de vaccination, conséquences : L'équidé n'est pas autorisé à concourir.

Une primo vaccination incorrecte est considérée comme une absence de vaccination, l'équidé n'est pas autorisé à concourir et doit quitter le site de concours

PROTOCOLE VACCINATION GRIPPE

Date de primo vaccination*	Primo vaccination	Rappels	
		1 ^{er} rappel	rappels
avant le 01/01/2013	1 ^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2012</i> 2 ^{ème} vaccin : entre 21 et 92 jours après le 1 ^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2012</i>	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/02/2013</i>	
entre le 01/01/2013 et le 01/01/2024	1 ^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2016</i> 2 ^{ème} vaccin : entre 21 et 92 jours après le 1 ^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2016</i>	Entre 5 et 6 mois après le second vaccin de la primo <i>Ex : 01/08/2016</i>	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/08/2017</i>
depuis le 01/01/2024	1 ^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2024</i> 2 ^{ème} vaccin : entre 21 et 60 jours après le 1 ^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2024</i>	Entre 120 et 180 jours après le second vaccin de la primo <i>Ex : 01/08/2024</i>	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/08/2025</i>

PROTOCOLE VACCINATION RHINO PNEUMONIE

Date de primo vaccination*	Primo vaccination	Rappels	
		1 ^{er} rappel	rappels
avant le 01/01/2024	1 ^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2012</i> 2 ^{ème} vaccin : entre 21 et 92 jours après le 1 ^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2012</i>	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/02/2013</i>	
depuis le 01/01/2024	1 ^{er} vaccin : jour 0 <i>Ex : 01/01/2024</i> 2 ^{ème} vaccin : entre 21 et 60 jours après le 1 ^{er} vaccin <i>Ex : 01/02/2024</i>	Entre 120 et 180 jours après le second vaccin de la primo <i>Ex : 01/08/2024</i>	1 an maximum après le dernier vaccin <i>Ex : 01/08/2025</i>

*date de primo vaccination = date d'injection du 2^{ème} vaccin constituant la primo vaccination.

Attention : Le MCI a mis en place une procédure de control des vaccinations de tous les chevaux participant en 2026. Pour les divers rappels, un cheval peut concourir à partir du 8ème jour suivant une injection de vaccin.

7 - TARIFS DES ENGAGEMENTS AUX EPREUVES DE SELECTION DU MASTERS 2026

Cotisation Membres annuels de l'association 2026 : 80 €

Les membres 2025 conservent leur accès à l'espace privé jusqu'au 20 janvier 2026. Ils devront renouveler leur cotisation pour 2026 pour continuer à avoir accès à cet espace et conserver leur statut de membre.

Membres de l'association à jour de leur cotisation 2026 :

Cavalier déroulant les reprises quel que soit le cheval. Par reprise 28 € - Boxes : Prix préférentiel membres MCI (de 0 à 110 € prévu en 2026 selon les concours de -5 à -10% du prix public), aide financière pour la finale Europe

Lors des concours MCI couplés avec un officiel FFE, le concurrent inscrit également sur la reprise FFE servant de support à une reprise du MCI paiera uniquement 11 € au MCI pour son inscription à la reprise considérée. Seuls les membres annuels de l'association MCI peuvent bénéficier de ce tarif, si à la clôture des engagements officiels sur FFE Compet, le concurrent n'apparaît pas sur la liste des engagés FFE de la reprise concernée, il devra verser le complément soit 17 € au MCI pour pouvoir apparaître sur la liste des engagés MCI et pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

Sont assimilés à des membres annuels du MCI France, les cavaliers membres 2026 des associations MCI Belgique, MCI Italie, MCI Espagne, MCI GB, MCI Tchèque, MCI Nederland.

Non membres par reprise 35 € - boxes prix public.

Pour des raisons d'assurances et responsabilités un non membre est assimilé à un Membre (temporaire) le temps du concours où il s'inscrit (voir statuts)

Dans l'espace public, apparaîtront seulement les tarifs non membres.

Lors des concours MCI couplés avec un officiel FFE, le concurrent inscrit également sur la reprise FFE servant de support à une reprise du MCI paiera uniquement 18 € au MCI pour son inscription à la reprise considérée. Si à la clôture des engagements officiels sur FFE Compet, le concurrent n'apparaît pas sur la liste des engagés FFE de la reprise concernée, il devra verser le complément soit 17 € au MCI pour pouvoir apparaître sur la liste des engagés MCI et pouvoir prendre le départ de l'épreuve.



Attention :

Seules les inscriptions et réservations de boxes accompagnées de leur règlement et adressées dans les délais (date de clôture des engagements) seront prises en considération.

8 - JUGES

Ce sont des Juges Officiels de la F.F.E. ou des Juges étrangers habilités par la FEI qui sont indépendants du MCI. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.F.E. et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Mode de jugement des épreuves jeunes chevaux PRIMERA et NOVILLA : Jugement collégial groupé sur le même mode que celui pratiqué en jeune chevaux : sur 5 ou 6 notes : (pas, trot, galop, souplesse impression générale.) et non sur la notation de chaque figure.

Jugement des reprises libre en musique selon les règles FFE et FEI voire les documents : Comprendre une reprise Libre et Règles de jugement des reprises Libres, disponibles sur les sites de la FFE et du MCI

Leur jugement est sans appel et définitif.

Les juges peuvent faire appel aux membres du Comité Sportif du MCI uniquement pour les aider à résoudre un problème de règlement ou technique.

Le classement établi par les juges est le classement final pour les reprises, la note moyenne obtenue dans ce classement servira de base pour l'attribution des points qualificatifs aux MASTERS.

9 - INSCRIPTION

Lors de la toute première inscription d'un cheval pour une manche du Masters, il faut obligatoirement le numéro SIRE, à défaut transmettre par mail (à informationsmci@gmail.com) une photocopie des papiers du cheval (pages des origines). Les chevaux dont l'origine n'aura pas été confirmée avant le début de la manche ne pourront pas prendre le départ. Le N° de licence du cavalier et le N° SIRE du cheval seront demandés à chaque première inscription.

Les inscriptions se font uniquement sur le site Internet du MCI <https://mastersiberique.com/>. Aucun rattrapage ne sera possible après la date de clôture.

Attention à respecter la date de clôture qui est variable en fonction des concours : elle est fixée au plus tôt le lundi minuit 15 jours avant le début du concours ou au plus tard le vendredi minuit 8 jours avant le début du concours.

Le droit d'inscription par concurrent et par reprise est payable à l'association au plus tard 8 jours avant le début de la première reprise du concours (par chèque, virement bancaire ou paiement en ligne lors de l'inscription). *Rappel : Seules les inscriptions et réservations de boxes réglées dans les délais (date de clôture des engagements) seront prises en considération.*

Les cavaliers mineurs participant aux concours font :

- Soit l'objet d'une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal valable pour la durée du cycle annuel,
- Soit d'un accord écrit établi dans les mêmes conditions pour chacune des manches.

Un concurrent peut participer au cours des sélections, à autant de reprises qu'il le désire ; sous réserve de respecter les points suivants dans chacune des manches organisées par le MCI :

- a/ Un cheval ne doit pas participer à plus de 3 reprises, même avec des cavaliers différents
- b/ Un cheval peut effectuer 2 passages au maximum dans une même reprise
- c/ Un cavalier peut présenter 3 chevaux différents maximum dans une même reprise.
- d/ Un concurrent peut effectuer 1 seul passage dans une même reprise
- e/ Les chevaux participants aux reprises PRIMERA et NOVILLA doivent être au maximum dans l'année civile de leur 6 ans.
- f/ La RLM CARMENCITA est fermée aux concurrents inscrits aux reprises LISBOA ou supérieures.
- g/ La RLM FLAMENCA est fermée aux concurrents inscrits aux reprises MADRID ou supérieures.
- h/ La RLM FLAMENCA est fermée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises LISBOA, ou supérieures.
- i/ La RLM CARMENCITA est fermée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises SEVILLA, ou supérieures.

10 - TENUE ET HARNACHEMENT

(Sous réserve de modification des règlements F.F.E et F.E.I postérieures à la date de cette version du règlement MCI, le règlement F.F.E. et F.E.I. restant toujours la référence applicable)

Toutes les infos FEI sur le harnachement (selle, mors, brides et filets, etc...) sont maintenant donnés uniquement dans l'application FEI TACK APP (FEI Tack, Equipment & Dress - <https://tack.fei.org/>)

Harnachement des chevaux : Portugais, Espagnol ou classique, l'embouchure doit être impérativement conforme à celle préconisée par la F.F.E. pour les épreuves de dressage. Sont interdits, les martingales et tout autre enrênement quel qu'il soit, tout comme toutes sortes de guêtres ou bandages, tout système d'ocillères et de rondelles.

Ecouteurs : En compétition, l'utilisation des écouteurs par les cavaliers est autorisée uniquement pendant l'entraînement, l'échauffement. Ils sont interdits dans toutes les épreuves. Sauf lors des concours couplés FFE se référer au règlement de l'épreuve couplée (autorisé pour les épreuves préparatoires)

Tenue des cavaliers : le costume Espagnol ou Portugais est conseillé mais la tenue classique F.E.I. est acceptée (la nouvelle veste et le polo officiellement agréées par la Fédération Française d'Equitation sont uniquement tolérés pendant les manches de sélection des circuits France).

Points tenus des RLM : Nouveau barème depuis 2016

Tenue Espagnol ou Portugais :10, 12, 14 ou 16 points en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles

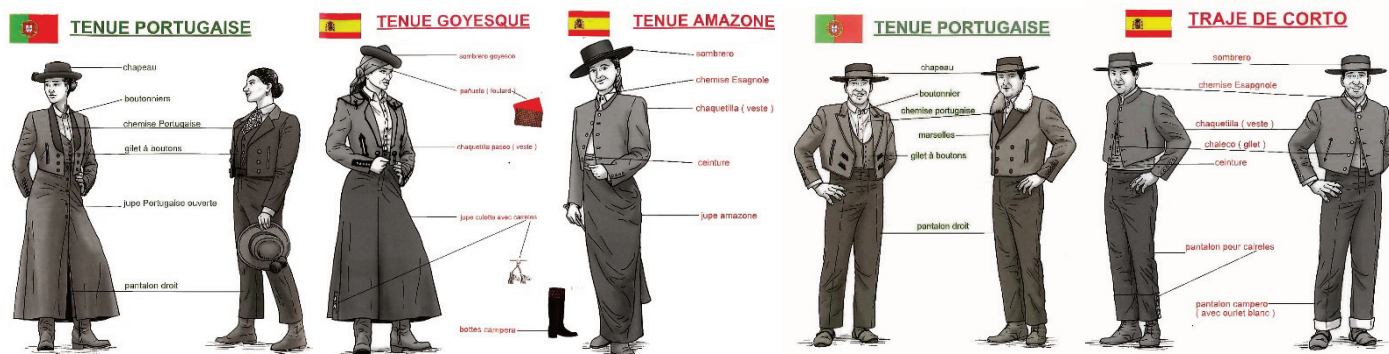
Tenue classique : 8,9 ou 10 points

Queue tressée : 1 point

crinière tressée : 1 point

selle traditionnelle : 2 points

Tenue Espagnol ou Portugais : les normes des tenues traditionnelles (Illustrations de la Sellerie RIOJA)



Points tenue traditionnelle :



10 points

Tenue « folkloriques »



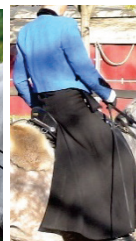
12 points

Tenue partielle



14 points

Bonne tenue, mais botte et pantalon « classique »



16 points

Tenue complète



Tenue classique : 8 points



9 points



10 points



Eperons : Ils doivent être conformes aux indications de la F.F.E. et F.E.I. en vigueur.

Cas particulier des éperons type col de cygne montés (clippés) sur talon de botte (voir figures). Ces éperons sont admis au MCI uniquement pour les cavaliers en tenue traditionnelle et sur des épreuves non couplées FFE.



Ils doivent être montés sur la botte ou bottine, la tige doit être soit recourbée, soit droite, et dirigée vers l'arrière et ne doit pas remonter au-delà du talon du cavalier. Les branches de l'éperon doivent être lisses et conçues de façon à ne pas blesser le cheval. Les éperons à

molettes crantées (même émoussées) sont définitivement interdits depuis septembre 2025.

Cravache/Badine :

Sur le site du concours, seul le concurrent qui monte, marche, promène en main ou en longe un cheval, est autorisé à tenir une cravache, chambrière autorisée. Toute autre personne est autorisée à porter une cravache, à condition qu'elle n'intervienne pas dans l'entraînement du cheval.

Cravache/Badine longueur maxi = 1 mètre 20. Lors des concours couplés FFE/SHF se référer au règlement en vigueur de l'épreuve couplée (autorisé pour les épreuves préparatoires par exemple)

Casque, chapeau :

Le casque est accepté avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Cavaliers mineurs : Quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire. Autrement dit, si vous avez moins de 18 ans : casque obligatoire dès que vous êtes à cheval.

Cavaliers majeurs : pour les épreuves du MCI

- Avec les Jeunes chevaux vous devez porter un casque aux normes dès que vous êtes à cheval sous peine de disqualification, que ce soit sur la détente même de l'épreuve ou sur l'épreuve.
- Autres chevaux, le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. Les cavaliers majeurs peuvent porter un chapeau pendant la reprise et la détente précédent la reprise.

Cas particulier des concours MCI couplés à un concours FFE : se référer au règlement FFE ; Le casque aux normes est désormais obligatoire dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. C'est-à-dire casque aux normes sur la détente de l'épreuve et sur l'épreuve pour tous les cavaliers ayant une licence amateur ou Pro.

	âge	concours uniquement FFE	concours couplé FFE/MCI				concours uniquement MCI
			épreuve couplée FFE/MCI			épreuve uniquement MCI	
			engagé uniquement FFE	engagé FFE et MCI	engagé uniquement MCI		
épreuves amateurs	< 18 ans	casque	casque	casque	casque	casque	casque
	> 18 ans	casque	casque	casque	casque/chapeau	casque/chapeau	casque/chapeau
épreuves jeunes chevaux	< 18 ans	casque	casque	casque	casque	casque	casque
	> 18 ans	casque	casque	casque	casque	casque	casque
épreuves pros	< 18 ans	casque	casque	casque	casque	casque	casque
	> 18 ans	casque	casque	casque	casque/chapeau	casque/chapeau	casque/chapeau

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription. Pour des questions d'assurance nous nous devons de respecter ces règles.

11 - FORFAIT / ORDRE DE PASSAGE / NON PARTANT

La date limite de déclaration des forfaits est fixée pour chaque concours sur l'avant programme. Un concurrent déclaré forfait dans les délais, sera remboursé de ses frais d'inscription, sous réserve d'avoir rempli le formulaire de déclaration de forfait en ligne sur notre site en page d'accueil.

Le tirage au sort des partants est normalement effectué 3 jours avant le début des épreuves. Tout concurrent ne se présentant pas dans l'ordre prévu, a la faculté de se présenter à la fin de la reprise, avec l'accord des juges et dans la mesure où le déroulement des autres reprises n'en est pas affecté. Si cette autorisation ne peut lui être accordée, il est considéré comme non partant. Les juges ne peuvent faire passer un concurrent, avant son heure de passage affiché, sauf si ce dernier y consent ; dans le cas contraire, l'épreuve doit être suspendue le temps nécessaire.

Dans tous les cas, chaque cavalier doit disposer au minimum de 50 minutes entre chacun de ses chevaux. Tout concurrent ne se présentant pas, est déclaré non partant, ses frais d'inscription restent acquis au MCI.

12 - ATTRIBUTION DES POINTS (CIRCUIT FRANCE)

Pour chacune des reprises, il est attribué le nombre de points suivant :

12-1 Points Note

En fonction de la note finale exprimée en pourcentage avec 3 décimales, 1 point par tranche de 0,250 % au dessus de 55%

Note finale inférieure ou égale à 55,000 % = 0 point note,

De 55,001% à 55,250% : 1 point , de 55,251% à 55,500% : 2 points, de 55,501% à 55,750% : 3 points ; de 55,751% à 56,000% : 4 points, de 56,001% à 56,250% : 5 points, de 56,251% à 56,500% : 6 points/..... de 60,001% à 60,250% : 21 points, de 60,251% à 60,500% : 22 points, de 60,501% à 60,750% : 23 points/..... de 65,001% à 65,250% : 41 points, de 65,251% à 65,500% : 42 points, de 65,501% à 65,750% : 43 points/..... de 70,001% à 70,250% : 61 points, de 70,251% à 70,500% : 62 points, de 70,501% à 70,750% : 63 points/..... de 74,751% à 75,000% : 80 points, de 77,251% à 77,500% : 90 points, de 78,501% à 78,750% : 95 points/.....

Plus de 80,001 % : 100 points

12-2 Points Manche (Participation et de tenue) Pour la participation à chaque manche et pour chacune des reprises, il est également attribué 2 **points supplémentaires** aux concurrents et ceci quelque soit sa note. Y compris pour les concurrents éliminés ou ayant abandonné.

Ces points sont triplés pour les concurrents dont le cavalier déroule sa reprise en costume Espagnol ou Portugais traditionnel soit au total **2 points de participation x 3 pour la tenue = 6 points supplémentaires**

Attention les tenues considérées comme : Tenue « folkloriques » selon le barème des tenues article 10, ne pourront pas bénéficier du triplement des points participation.

12-3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire

Après chaque manche le comité sportif du MCI publiera un classement provisoire pour chaque reprise avec les points (note et participation) acquis par chaque concurrent lors de cette manche et le total des points masters obtenu au cours de la saison de qualification

Le total des points masters = le cumul de tous les points manche + la somme des trois meilleurs points note obtenu au cours de la saison de qualification en France pour la reprise concernée

Un concurrent peut donc participer à autant de manches du MCI France qu'il le désire, tous ces points manche (participation + tenue) seront pris en compte dans le total des points masters, par contre seuls les trois meilleurs points note (résultats) seront retenus dans le total des points masters.Exemple

Reprise GOLEGA - 2018 - 17 classés = 5 places au MASTERS EUROPE																												
Concurrent	Manche N°1		Manche N°2		Manche N°3		Manche N°4		Manche N°5		NOTE 1 NOTE 2 NOTE 3 NOTE 4 NOTE 5					Manche 1 Manche 2 Manche 3 Manche 4 Manche 5					Total points manche	3 meilleurs points Note			Total points Masters	Classement	Qualifié Finale FR	Qualifié Masters
	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	tenue.	%	Points Note					Points Manche						1er	2ème	3ème				
X1	C	69,450	C	70,000	C	70,000					58	60	60	0	0	2	2	2	0	0	6	60	60	58	184	1	Oui	Oui
X2	T	65,005	T	65,333	T	71,000	T	69,450			41	42	64	58	0	6	6	6	6	0	24	64	52	42	182	2	Oui	Oui
X3	C	63,250	T	64,666	T	60,258	T	64,300	T	65,000	33	39	22	38	40	2	6	6	6	6	26	40	39	38	143	3	Oui	Non
X4	C	65,455	C	65,720	C	58,666	C	65,770			42	43	15	44	0	2	2	2	2	0	8	44	43	42	137	4	Oui	Oui
X5	T	60,355	T	61,255	T	Éliminé	T	63,255	T	64,280	22	26	0	34	38	6	6	6	6	6	30	38	34	26	128	5	Oui	Non
X6	C	63,755	C	65,155	T	65,155					36	41	41	0	0	2	2	6	0	0	10	41	41	36	128	6	Oui	Oui
X7	T	60,355	T	61,255	T	Éliminé	T	63,255			22	26	0	34	0	6	6	6	6	0	24	34	26	22	106	7	Oui	Non
X8	C	67,807	C	67,149							52	49	0	0	0	2	2	0	0	0	4	52	49	0	105	8	Oui	Oui
X9	C	63,755	T	65,155	T	Éliminé					36	41	0	0	0	2	6	6	0	0	14	41	36	0	91	9	Oui	Non
X10	C	65,000	C	65,155							41	40	0	0	0	2	2	0	0	0	4	41	40	0	85	10	Oui	Non
X11	C	76,000									81	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	81	0	0	83	11	Oui	Non
X12	T	64,850	T	61,833							40	28	0	0	0	6	6	0	0	0	12	40	28	0	80	12	Oui	Non
X13	C	61,917	C	60,500	C	60,500					28	22	22	0	0	2	2	2	0	0	6	28	22	22	78	13	Non	Non

Les points acquis par un concurrent pour une reprise donnée, ne peuvent en aucun cas être transférés, cédés ou combinés avec les points d'une autre reprise de ce concurrent ou d'un autre concurrent en vue d'obtenir une place au Masters EU ou à la Finale FR.

Le classement provisoire est le classement de base pour déterminer les sélectionnés aux finales Europe et France.

Le MCI se réserve le droit d'exclure du concours tout concurrent qui aurait fait de fausses déclarations sur l'origine de son cheval. Les points éventuellement acquis par ce concurrent seront annulés et il sera établi un nouveau classement provisoire compte tenu de cette annulation. Un concurrent est en droit de ne plus participer au concours, ses points accumulés seront perdus.

13 - MASTERS EUROPEENS

13-1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS

Pour les modalités, voir le règlement spécifique du MCI-Eu (Masters du Cheval Ibérique Europe)

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas sélectives pour le Masters Européen

Le nombre de place alloué en finale par reprise, dépend du nombre de concurrents différents ayant participé dans l'année aux sélections de la reprise considérée. Voir le tableau dans le règlement spécifique du MCI-Eu

A la fin des sélections, pour pouvoir **être Sélectionné** et participer au Masters (finale) d'une des reprises, un concurrent doit obligatoirement remplir toutes les conditions prévues dans le règlement MCI-EU et en plus les conditions suivantes spécifiques au MCI France.

1/ être qualifiable : Pour cela avoir obtenu au cours des sélections **au minimum DEUX résultats qualitatifs** selon le barème suivant

- supérieur à **71 %** pour les reprises PRIMERA, NOVILLA
- supérieur à 65 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA, (ou 1 supérieur à 69%)
- supérieur à 64 % pour la reprise LISBOA (ou 1 supérieur à 67%)
- supérieur à **63 %** pour la reprise MADRID (ou 1 supérieur à 67%)
- supérieur à 61,5 % pour les reprises MAGISTRALE (ou 1 supérieur à 66%)
- supérieur à 61 % pour les reprises REYALE (ou 1 supérieur à 66%)

Avoir obtenu au cours des sélections **au minimum UN résultat qualitatif** selon le barème suivant

- supérieur à 67% pour les reprises CARMENCITA, FLAMENCA,
- supérieur à 66% pour les reprises FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA

2/ être classé sur le circuit France dans le quota des sélectionnés de la reprise concernée

13-1 Participation aux MASTERS EUROPEENS

L'association MCI France, prendra en charge financièrement (partiel ou total) soit une part des engagements ou le déplacement aller et retour des chevaux qualifiés sur son circuit France vers le lieu du Masters Europe.

Selon les conditions suivantes :

- Seuls les chevaux des cavaliers ou propriétaires membres du MCI France depuis plus de 3 mois pourront bénéficier de cette prise en charge financière.

14 - FINALE MCI FRANCE

14 – 1 Organisation de la Finale MCI France

Le MCI France, organisera chaque année une finale France. Un concours de sélection sera choisi pour servir de support à la finale France. De préférence un concours non couplé FFE. La finale France changera de région chaque année.

Chaque reprise fera l'objet d'un championnat de France à savoir : PRIMERA, NOVILLA, MALAGA, GOLEGA, SEVILLA, EVORA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA.

Toutes les reprises seront dédoublées pour ce concours : *exemple EVORA-Chpt et EVORA-Bis.*

La reprise championnat verra concourir ensemble tous les qualifiés pour le championnat de France pour décerner le titre, la reprise Bis tous les concurrents non sélectionnés. La reprise Championnat et la reprise Bis ne seront pas obligatoirement le même jour, ni avec le même jury. Chacune aura son propre classement.

Pour chacune des épreuves championnat et Bis, les résultats seront intégrés selon l'article 12 du présent règlement et compteront pour le classement provisoire en vue de continuer la sélection pour le MASTERS EUROPE.

14 – 2 Sélection pour la FINALE MCI France

14-2-1 / Être classé sur **le circuit France** pour la reprise concernée. La nationalité du cavalier n'est pas prise en compte.

14-2-2 / A la clôture des inscriptions, pour pouvoir être sélectionné et participer à la finale MCI France d'une des reprises, un concurrent doit avoir obtenu un minimum de points masters au cours de la saison de qualification précédant la Finale-FR selon le barème suivant : Primera et Novilla : 80 points ; Malaga, Golega, Sevilla, Evora, Lisboa, Madrid : 45 points ; Magistrale et Reyale : 25 points, Carmencita, Flamenca, Fandango, Lusitania, Bailarina, Iberica : 45 points

14-2-3 / Le nombre de places par reprise n'est pas limité pour le championnat MCI-France

14 – 3 Conditions de participation pour la FINALE MCI France

14-3-1/ Être sélectionné selon l'article 14-2, et respecter en plus les conditions suivantes.

14-3-2/ Un cheval ne peut pas participer 2 fois à la finale d'une même reprise. Par contre il peut participer à la reprise Bis du concours avec un autre cavalier sous réserve de respecter l'article 9 du présent règlement.

14-3-3/ Un cavalier ne peut pas participer dans l'année 2 fois à la finale d'une même reprise (même si le nombre de points acquis est suffisant). Il devra obligatoirement choisir parmi l'ensemble de ses chevaux celui qu'il souhaite voir concourir pour la finale France. Les chevaux non choisis pourront s'inscrire sur l'épreuve Bis comptant uniquement pour la sélection sous réserve de respecter l'article 9 du présent règlement.

14-3-4/ Un même concurrent (Couple Cavalier – Cheval) peut participer au maximum à deux reprises de niveau différent du championnat.

14-3-5/ Un même cheval peut participer au maximum à deux reprises de niveau différent du championnat.

14-3-6/ Un même cavalier peut tout en respectant les points 14-3-1,2,3,4 et 5 concourir pour :

a / : les deux championnats Jeunes Chevaux, Primera et Novilla (Avec le même cheval ou deux chevaux différents)

b/ : deux championnats parmi les reprises suivantes : MALAGA, GOLEGA, SEVILLA, EVORA, LISBOA, MADRID, CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA. (Avec le même cheval ou deux chevaux différents).

c/ : deux championnats parmi les reprises suivantes : MAGISTRALE, BAILARINA, REYALE, IBERICA. (Avec le même cheval ou deux chevaux différents)

14-3-7/ Tous les chevaux, cavaliers, concurrents non sélectionnés pour le championnat MCI-FR seront inscrits, sous réserve de respecter l'article 9 du présent règlement sur les épreuves Bis du concours support de la finale.

14-4 Les classements de FINALE-France

Chaque reprise donnera lieu à un classement du 1er au dernier concurrent qualifié, les six premiers sont récompensés avec podium pour les 3 premiers : médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

En cas d'égalité entre plusieurs concurrents à l'issue de la Finale-FR d'une des reprises, sera classé devant, le concurrent en tenue traditionnelle. Si l'égalité subsiste : Les notes d'ensemble ou artistique pour les RLM, les plus élevées décident du classement. Si l'égalité subsiste encore, les concurrents seront classés ex aequo.

14- Règles de la FINALE-France

Le règlement appliqué pendant la FINALE-FR est le même que celui qui régit les épreuves de sélections organisées par le M.C.I. FRANCE avec en plus les points suivants qui complètent, annulent ou remplacent certains de ses articles :

Un concurrent qui n'a pas participé aux sélections France ne peut pas participer.

Les reprises du MASTERS doivent être exécutées entièrement de mémoire.

La cravache/badine est interdite pour toutes les reprises en finale (sauf pour la PRIMERA et NOVILLA)

15 - RECLAMATIONS

Le droit de réclamer contre un concurrent ou cheval à l'occasion d'une manche, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, **appartient exclusivement aux propriétaires des chevaux engagés, aux cavaliers engagés et aux capitaines d'équipe en finale.**

Toute réclamation doit être faite par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise) ; pour être recevable toute réclamation doit être déposée **au plus tard une heure après la remise des protocoles** auprès du président du jury ou des représentants du M.C.I.

Toute réclamation doit être déposée accompagnée d'une caution de 150 euros, cette dernière sera restituée pour les réclamations justifiées ou restera acquise au MCI en cas de rejet de la réclamation.

Dans tous les cas où il est saisi une réclamation concernant le déroulement d'une manche, le président du jury et les représentants du M.C. I. sont tenus de statuer. Le Comité Sportif du MCI et le président du jury ont tout pouvoir pour régler les différentes questions, en se référant aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement, ces décisions sont irrévocables, sans appel et applicables immédiatement.

16 – DIVERS

En cas de divergence sur l'interprétation des conditions générales du concours ou des règlements des manches, la version d'interprétation du conseil d'administration ou du comité sportif du M.C.I. fera foi. Le M.C.I. se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis le présent règlement dans le cadre des textes en vigueur.

Sont réputés connaître le présent règlement et se soumettre sans aucune réserve aux dispositions qu'il renferme et aux conséquences qui en découlent, tous les usagers des épreuves, notamment toute personne qui engage, entraîne, ou monte un cheval ou toute personne physique ou morale, ayant une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé.

Rappel de l'Article 25 - Obligations des licenciés de la F.F.E. Tout licencié est tenu : d'avoir en toute circonstance une conduite loyale envers la Fédération, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de l'équitation, de respecter les décisions des juges et arbitres et la souveraineté de l'arbitrage sportif, de contribuer à la lutte antidopage en participant aux actions de prévention organisées ainsi qu'en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur.

17 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les couvertures d'assurances offertes par l'Association du MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE le sont dans le cadre de ses propres assurances et ne sauraient engager l'association au-delà des clauses, garanties et conditions des contrats concernés. En outre, il est précisé que les dommages aux animaux, objets et effets personnels, ne sont en aucun cas assurés.

Les concurrents (cavalier, cheval), doivent être personnellement garantis contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'ils peuvent encourir en raison de leur participation au concours du M.C.I., causés à autrui et trouvant leur origine en leur qualité de propriétaire ou d'utilisateur d'équidés, et ce pour toutes les manches du concours. Attention la licence F.F.E. couvre le cavalier uniquement dans ses actions d'équitation. En s'inscrivant à une épreuve du MCI, le cavalier reconnaît et certifie qu'il a contracté une telle extension de ses couvertures RC.

18 - REGLEMENT PADDOCK

Le paddock est prévu pour détendre les chevaux avant les épreuves. Il faut donc : veiller à ce que tout se passe dans le calme. Faire en sorte que l'horaire de la journée soit respecté. Veiller avant d'entrer en piste à ce que votre tenue soit correcte et vos harnachements bien réglés.

L'accès au paddock est réservé aux concurrents inscrits dans les épreuves ou pour une présentation. Il est donc interdit au groom, entraîneurs ou autres de monter le cheval au paddock.

La présence des entraîneurs au paddock est autorisée, en dehors de la piste, et leurs remarques verbales éventuelles doivent se faire dans le calme et la discrétion, à partir du bord de la piste et sans perturber les autres cavaliers. Les oreillettes électroniques éventuelles peuvent être utilisées au paddock mais doivent évidemment être enlevées avant d'entrer en piste. L'assistance d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour aider le cavalier en selle n'est pas permise.

Sauf autorisation explicite des Commissaires au paddock, il est interdit de longer dans le paddock et de stationner au milieu de la piste. Pour limiter les risques d'accidents, gardez avec les autres chevaux des distances raisonnables et respectez les priorités. Les cavaliers travaillant à main gauche ont toujours priorité.

Les cavaliers pratiquant des allures et mouvements autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.

Le passage, le piaffer et la pirouette ont priorité sur toutes les autres allures et mouvements.

Les guêtres et les bandages sont admis au paddock mais pas en épreuve.

Un pré- paddock est prévu pour régler les harnachements ou retirer bandages et couvertures. Ne stationnez pas au milieu de la piste. Si cet espace n'existe pas veuillez sortir du paddock pour effectuer les réglages et l'enlèvement des bandages et/ou des couvertures.

Vérifiez qu'aucune partie d'harnachement ne puisse blesser le cheval. Toute blessure due à l'embouchure, à l'éperon ou à la main entraînera une disqualification immédiate, tant au paddock qu'en épreuve.

N'hésitez pas à interroger les commissaires au paddock si vous avez un doute. Conformez-vous à leurs indications et traitez-les avec courtoisie. Ils sont là pour vous aider.

19 - CODE DE CONDUITE FEI

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.

2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.

3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.

4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.

5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétences.

ARTICLE 401 DE LA FEI BUT ET PRINCIPES GENERAUX

DRESSAGE RULES 25th edition, Including updates effective 1st January 2017

Le Dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux au moyen d'une éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de rendre le cheval calme, souple, délié et flexible mais aussi confiant, attentif et perçant, étant ainsi en parfaite harmonie avec son cavalier

Ces qualités sont démontrées par :

- La liberté et la régularité des allures.
- L'harmonie, la légèreté et la facilité des mouvements.
- La légèreté de l'avant main et l'engagement de l'arrière-train, provenant d'une impulsion vive.
- L'acceptation du mors, avec la soumission / sans aucune tension ou résistance.

... ..

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

Fin du Règlement

Adresse de correspondance : Masters du Cheval Ibérique 1205 petite route de Maillane 13630 EYRAGUES

Email : informationsmci@gmail.com

Site : www.mastersiberique.com